Envoyé en préfecture le 29/08/2023

Reçu en préfecture le 29/08/2023

Article 7 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et pd Publié le 29/08/2023 nément règlements en vigueur.

Article 8:

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Article 9:

Le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOUSSY le 29/08/2023

Mme le Maire

S. ROUPIOZ

